2026/1
AV

FOREZ-EST
communauté
de communes

DECISION N°358 – 2026
AVENANT N°2 AU MARCHE CONSTRUCTION DE LA CRECHE DE ROZIER-EN-DONZY – LOT N°17 EQUIPEMENTS DE CUISINE

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment son article L.2194-1,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu la délibération n°2026.021.15.04 modifiée du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 15 avril 2026 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Vu l'arrêté n°A03-2026 du Président de la CC Forez-Est en date du 16 avril 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Didier BERNE,

Vu le marché public ayant pour objet la construction de la Crèche de Rozier en Donzy lot n°17 signé avec la société FROID EQUIPEMENT SERVICE le 14 avril 2026,

Vu l'avenant n°2 ci-annexé,

Considérant qu'il convient d'ajouter les prestations supplémentaires suivantes : rajout d'un lave-mains dans la laverie et d'une hotte au-dessus du lave-vaisselle à capot. Remplacement des deux hottes de la cuisine par une hotte adaptée,

Considérant que ces nouvelles prestations ont pour conséquence une augmentation de 6.21 % du montant du marché,

DECIDE

ARTICLE 1

D'approuver et de signer l'avenant n°2 au marché de construction de la Crèche de Rozier-en-Donzy lot n°17 Equipement de cuisine avec la société Froid Equipement Service pour un montant total de l'avenant de 3 458.44 € HT soit un montant total du marché de 59 116.60 € HT.

ARTICLE 2

De dire que les crédits requis sont inscrits au budget.

ARTICLE 3

Conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil communautaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20261012-358-2026A-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/10/2026

ARTICLE 4

Ampliation de la présente décision sera adressée à :
- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 12/10/2026

Par délégation du Président,
Le 2e vice-président en charge des finances et prospectives, des affaires juridiques et des marchés publics
Monsieur Didier BERNE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20261012-358-2026A-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/10/2026